

**LETTRE OUVERTE À MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU PARLEMENT WALLON**

Bruxelles, le 6 décembre 2013

Madame la Députée,
Monsieur le Député,**Concerne: Projet de taxe sur les infrastructures de communication mobile**

La semaine prochaine, un projet de taxe portant sur les infrastructures de communication mobile va être soumis au vote du Parlement wallon. Un montant annuel de 8.000 EUR sera prélevé, par site d'antennes, pour le budget de la Région wallonne; en outre, le projet prévoit qu'un montant jusqu'à 8.000 EUR, par site aussi, puisse également être prélevé au bénéfice de la commune sur laquelle il se trouve. Ce projet, enfin, ne retire pas aux provinces leur capacité à taxer également les sites d'antennes – ce que quatre d'entre elles font.

Ainsi, si ces trois niveaux de pouvoir taxent tous les sites, le montant total de ces taxes pourra s'élever à 72 millions d'euros, à charge du secteur des télécommunications mobiles.

Nous, administrateurs délégués et responsables des trois opérateurs GSM qui déploient les réseaux mobiles en Wallonie, sommes particulièrement inquiets face à cette décision du Gouvernement wallon, qui survient sans aucune concertation avec le secteur - malgré nos demandes répétées en ce sens.

Si ce projet est adopté, cette taxe lèsera nos consommateurs, utilisateurs de nos services en Wallonie, ainsi que les petites et grandes entreprises; tous, au quotidien, comptent sur nos services. En outre, elle hypothéquera lourdement le développement des nouvelles technologies de l'information en Wallonie.

Permettez-nous de développer nos principales objections.

1. Cette taxe est incohérente. Elle est en effet en totale opposition aux priorités déclarées et répétées du Gouvernement wallon concernant les communications mobiles pour et dans la Région. L'émergence d'un bon nombre d'entreprises s'appuie, de plus en plus, sur les technologies mobiles. Le dynamisme économique de la Région ne peut se construire qu'avec la présence des technologies les plus récentes, et une couverture aussi uniforme que performante de l'ensemble du territoire wallon – urbain et rural. Cette taxe handicape les efforts que les opérateurs souhaitent et doivent entreprendre pour créer et maintenir demain les conditions de cette attractivité.
2. Cette taxe est disproportionnée et excessive. Elle fait exploser les coûts d'exploitation des sites, en aboutissant à une augmentation de ceux-ci allant jusque 180%. Cela hypothéquerait sérieusement le déploiement des nouvelles technologies 4G sur l'ensemble du territoire wallon, et pourrait impacter la performance des réseaux actuels.
3. Enfin et surtout, cette taxe est nuisible à nos clients. Elle est d'une taille telle qu'il est impossible de l'absorber dans les résultats financiers. BASE Company, Belgacom et Mobistar pourraient être tenues de revoir les prix à la hausse, et/ou les investissements à la baisse; ne pas agir de la sorte, conduirait en effet à des diminutions de valorisation inacceptables.

Ces dernières années, dans un contexte de saine concurrence, le secteur télécom a fourni des efforts conséquents pour permettre aux personnes et aux entreprises présentes en Wallonie, comme en Belgique, de jouir de services et de produits de très haute qualité. Les opérateurs réinvestissent un tiers de leurs revenus. Ce sont près de 30.000 personnes en Belgique à qui, de manière directe, le secteur donne de l'emploi: installateurs, spécialistes réseaux, électriciens, forces de vente, etc. En quelques années, le prix des télécommunications mobiles a diminué de près de 50%, là où le prix de nombre d'autres services a augmenté.

Telle est notre contribution, à la fois à la qualité de vie de chacun, au climat économique, et à l'attractivité de la Région. Notre souhait explicite, c'est de pouvoir poursuivre cet effort, cette contribution, dans les années qui viennent.

Nous sommes disposés à assumer à la fois nos missions, mais plus largement un rôle sociétal important, dans un dialogue constructif avec les pouvoirs publics.

Nous, administrateurs délégués et responsables de nos entreprises respectives, sommes en effet convaincus que les solutions que notre secteur, nos entreprises proposent, peuvent constituer des leviers importants pour des politiques publiques innovantes et fortes, en matière de mobilité, d'énergie, de santé mais aussi de sécurité, et bien entendu de développement économique.

L'adoption d'un tel décret hypothéquerait lourdement cet avenir et ces leviers, et par là toute opportunité de dialogue positif et durable entre nous.

C'est la raison pour laquelle, Madame, Monsieur, en vos qualités respectives, nous vous demandons de prendre en considération les implications négatives du projet de décret à l'examen.

Nous réitérons la demande faite la semaine dernière, et restée à ce jour sans réponse, et souhaitons expressément pouvoir être entendus afin de vous permettre de prendre position sur ce projet et ses implications, en toute connaissance de cause.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de notre très haute considération.



BASE Company NV/SA
Jos Donvil
Chief Executive Officer



Mobistar NV/SA
Jean-Marc Harion
Chief Executive Officer



Belgacom NV/SA
Stefaan De Clerck
Président du Conseil d'Administration

Contact:

Jean-Marc Galand
GSM Operators Forum Manager
T. +32 2 706 80 17, - M. +32 497 26 66 28
jean-marc.galand@agoria.be